

**Fondation de l'Université
Jean Monnet
Saint-Étienne - Roanne**

à Saint-Étienne, le 02/09/2024

Règlement

Prix d'excellence « Jeune docteur »

Version 2024

Article 1 : objet

Le Prix d'Excellence « Jeune docteur » attribué par la Fondation, récompense les jeunes docteurs ayant réalisé des travaux de recherche d'une grande qualité scientifique, dont les retombées contribuent de manière significative au rayonnement de l'Université, du territoire et/ou de l'intérêt général. Ce prix valorise également les capacités des lauréats à vulgariser leurs recherches, en les rendant accessibles à un large public, tout en favorisant des applications concrètes dans leur domaine d'étude.

Article 2 : conditions de candidature

La présente session des prix d'excellence est ouverte aux titulaires de doctorats ayant soutenu leur thèse à l'Université Jean Monnet Saint-Étienne entre le 01 juillet 2023 et le 30 août 2024. Les candidats doivent avoir obtenu la recommandation de leur directeur de laboratoire.

Les candidats devront préciser obligatoirement les retombées de leurs travaux de recherche pour l'établissement et/ou le territoire et/ou l'intérêt général.

Article 3 : conditions relatives au projet

Le candidat ou la candidate s'engage à produire un article de vulgarisation en langue française en relation avec son sujet de recherche.

Cet article devra contenir entre 2500 et 3000 signes (espaces compris).

Cet article devra inclure une iconographie pouvant illustrer les propos de l'article (une ou plusieurs photographies, illustrations, représentations graphiques...). Cette iconographie ne nécessitera pas de mise en page, elle pourra figurer en fin d'article et devra inclure les droits associés. Le travail devra être produit en prenant comme cible un lecteur « grand public ».

Article 4 : modalités de participation

Inscription :

La candidature est effectuée par le biais du site internet de la Fondation. Un accusé de réception est produit à l'issue de l'inscription.

En cas de difficulté d'accès au site, les dossiers peuvent être envoyés directement à la Fondation à l'adresse suivante : fondation-ujm@univ-st-etienne.fr

Avec pour objet : « [CANDIDATURE] Dossier Prix d'excellence jeune docteur 2024 »

Dépôt des dossiers :

Les dossiers seront à compléter **au plus tard pour le 15 novembre 2024** :

<https://fondation.univ-st-etienne.fr/fr/les-appels-a-projet/prix-d-excellence.html>

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter la Fondation à :

fondation-ujm@univ-st-etienne.fr

Fondation

Université Jean Monnet
Bâtiment « Les Forges »
11, rue Docteur Remy Annino
42000 Saint-Étienne

Tél +33 (0)4 77 42 18 17
fondation.univ-st-etienne.fr



Détail des pièces à produire au dossier :

- Un RIB
- Un courrier de recommandation du directeur de laboratoire
- Un article vulgarisé (cf. article 3)
- Le rapport de soutenance

Et pour **le 29 novembre 2024** : une vidéo d'une minute maximum traitant du sujet de recherche et des retombées attendues pour l'établissement et/ou le territoire et/ou l'intérêt général.

Une pré-sélection pourra être réalisée par les membres fondateurs et mécènes de la Fondation.

Les candidats retenus seront auditionnés par un jury final le **06 décembre 2024** pour une audition de 15 min.

Le candidat s'engage à être disponible à cette date physiquement ou en visioconférence

Article 5 : jury

Les candidatures retenues seront signalées par mail et par téléphone. Elles feront l'objet d'une présentation orale de 10 minutes suivie d'un temps d'échange de 5 minutes.

Le jury est présidé par le Président de la Fondation de l'Université Jean-Monnet ou son représentant, et composé de membres de la Fondation de l'Université Jean-Monnet et/ou d'universitaires.

Article 6 : remise des prix et modalités pratiques

Les docteurs lauréats se verront remettre un prix d'excellence d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 000 € sous réserve exclusive de leur présence le jour de la remise du Prix lors de la soirée Recherche le **du 19 décembre 2024 à la Galerie Ceysson et Bénétière à St-Etienne**.

Le versement du prix d'excellence sera réalisé par virement bancaire en totalité à l'issue de la soirée Recherche.

Article 7 : communication

La Fondation de l'Université Jean Monnet se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des projets sélectionnés.

En participant, le lauréat accepte que le contenu de l'article vulgarisé décrit dans l'article 3 soit diffusé à l'occasion d'actions de communication de la Fondation ou de l'Université Jean Monnet à destination de publics internes ou externes.

Sauf mention contraire, le lauréat accepte l'utilisation de son image à destination des actions de communication de la Fondation.

Fondation

Université Jean Monnet
Bâtiment « Les Forges »
11, rue Docteur Remy Annino
42000 Saint-Étienne

Tél +33 (0)4 77 42 18 17
fondation.univ-st-etienne.fr

